



DÉLIBÉRATION N°2018-10-05-7
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes

Séance du 5 octobre 2018

POINT 7 : APPROBATION DE LA COTATION DES POSTES OUVRANT DROIT AU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE, DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université de Nantes ;
- VU** l'avis du Comité Technique d'Établissement du 18 septembre 2018 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE avec 24 voix pour et 9 voix contre l'actualisation de la cotation des postes ouvrant droit au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour l'année universitaire 2018-2019, telle qu'annexée.

À Nantes, le 5 octobre 2018
Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX